

Conseil d'administration du 07 novembre 2023

Délibération n°391 Délégation de signature et de pouvoir accordée au Directeur Général

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article Unique

Le Conseil d'Administration délibère et approuve les délégations de signature et pouvoir accordés au Directeur Général conformément au document annexé.

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

Fait à Reims, le 7 novembre 2023

La Présidente du Conseil d'administration



Véronique Perdereau